

impôts des sociétés représentent une part de plus en plus considérable de l'ensemble des impôts, c'est en grande partie dû au fait que les particuliers se partagent un pourcentage plus élevé du produit national brut. Cette augmentation proportionnellement plus élevée du total des impôts des particuliers est le résultat d'une augmentation rapide du nombre de contribuables et de l'accroissement de leurs revenus.

Une autre vérité fondamentale dont les critiques n'ont pas tenu compte est le rôle de l'industrie dans la création d'emplois. Le nombre croissant de contribuables et leurs revenus plus élevés sont un résultat direct des initiatives des sociétés qui visent l'expansion de leurs activités actuelles et la découverte de nouvelles sphères de travail. L'aptitude des sociétés à prendre de l'expansion et à créer ainsi de nouveaux emplois dépend d'une bonne position financière et de revenus raisonnables. La position financière idéale qui permet l'expansion sur les marchés mondiaux dépend de la concurrence à laquelle doit faire face chaque société de la part d'autres sociétés canadiennes et de fournisseurs étrangers.

Le gouvernement fédéral a reconnu le besoin de donner à l'industrie minière canadienne une base concurrentielle à l'échelle internationale par l'entremise d'avantages fiscaux. Il en résulte un accroissement de la richesse du pays, et chaque particulier en a recueilli une part croissante.

Je suis d'avis qu'il est très important que le public comprenne que les sociétés minières font face à une concurrence très difficile. Non seulement les risques sont grands dans les secteurs de l'exploration et de la découverte de gisements, mais les producteurs doivent aussi faire concurrence à des fournisseurs étrangers sur un marché international où les prix sont fixés en fonction de la concurrence à l'échelle internationale.

Lors du long débat sur la réforme fiscale on a étudié sérieusement les avantages fiscaux accordés à l'industrie minière. Je crois que le compromis dont il a été convenu et qui est incorporé à la Loi révisée de l'impôt sur le revenu qui entraine en vigueur le 1er janvier 1972 est juste et raisonnable. Les avantages ont été réduits et l'industrie minière devra supporter une partie plus grande du fardeau fiscal.

Nous croyons que cela s'est accompli tout en assurant l'encouragement nécessaire aux investissements dans l'industrie et le maintien d'une position concurrentielle sur les marchés internationaux des minéraux.

La nécessité d'une politique nationale des minéraux

Depuis quelques années le public connaît mieux l'importance et la contribution, présentes et futures, des minéraux dans le développement à long terme du pays. On constate un plus grand nombre de discussions publiques sur la politique des minéraux et même des discussions animées. On s'inquiète également de la gestion de minéraux et du rôle des gouvernements dans l'administration des ressources. Dans l'ensemble le problème principal est le suivant: les actions collectives des secteurs privés et publics permettent-elles aux Canadiens de tirer les meilleurs avantages possibles de l'utilisation actuelle et prévue des minéraux?

Mon ministère, celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, partage cette inquiétude parce qu'il est le centre de la gestion et de la formulation de politiques touchant les minéraux au sein du gouvernement fédéral. Sa participation à des questions de politiques relatives à la fiscalité, à la mise en valeur du Nord, à la propriété et au contrôle étrangers, aux aménagements ruraux, aux disparités régionales, à la politique scientifique, au contrôle environnemental, au commerce et à l'aide extérieurs, aux relations internationales, et aux relations fédérales-provinciales accentuent le besoin d'une politique globale des minéraux. Ce besoin devient encore plus pressant puisque les pays producteurs de minéraux à travers le monde préparent rapidement et mettent en vigueur leurs propres mesures législatives afin d'assurer à leurs habitants les avantages maximaux à long terme.

Traditionnellement on a considéré les vastes ressources minières du Canada comme inépuisables. Mais cette façon de penser est de plus en plus mise en doute. Le monde consomme de plus en plus rapidement ses ressources minières et l'on prévoit déjà des pénuries dans le cas de plusieurs. Les minéraux ne sont pas renouvelables et le temps est venu où il faut administrer sagement les réserves et les ressources canadiennes au plus

grand avantage de tous les Canadiens. Le pays possède encore beaucoup de ressources connues et de réserves possibles. Il est donc urgent que nous formulions le plus tôt possible à notre plus grand avantage des politiques éclairées de gestions des ressources minières.

Le développement et l'utilisation de nos ressources minérales seront influencés pendant la prochaine décennie par une foule de facteurs qui échappent au contrôle des Canadiens: Parmi ces facteurs, il y a:

- a) la croissance, la prédominance et le comportement des sociétés multinationales;
- b) la formation de blocs commerciaux;
- c) le développement de stratégies vis-à-vis des ressources dans les pays fournisseurs et consommateurs;
- d) la demande mondiale et la concurrence dans les zones de marché;
- e) les barrières commerciales comprenant les tarifs douaniers et les contingentements;
- f) les encouragements à l'exportation au moyen de diminutions d'impôt et d'encouragements à la production par diverses méthodes touchant la transformation des matières premières;
- g) et le mouvement des prix dans les marchés contrôlés.

Chacun de ces facteurs aura des conséquences importantes sur l'exploitation des minéraux au Canada en ce qui touche la mise en marché, le traitement ultérieur des minéraux avant leur exportation, et le maintien ou la récupération de l'autonomie nationale et du contrôle de la gestion de nos ressources minérales. Aucune région, aucune localité ou industrie minières n'échapperont à l'action de ces facteurs. Par conséquent, il ne faudrait éviter aucun effort pour les adapter au contexte d'une élaboration de politiques intégrées de gestion des ressources minières...

"Hebdo Canada", qui remplace le "Bulletin hebdomadaire canadien", est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.